

Présentation Constats ASBL

Association soutenue par le Département de la Médecine Générale de l'ULB

L'ASBL Constats s'adresse aux candidats réfugiés ou demandeurs de protection en Belgique ayant été victimes de tortures ou autres traitements inhumains et dégradants dans leur pays d'origine. L'objectif de l'ASBL est de réaliser un examen médical et psychologique approfondi et de remettre à la victime un rapport circonstancié qui lui permettra de mieux assurer sa défense dans sa procédure de demande d'asile en Belgique.

L'ASBL prend en charge des demandeurs d'asile qui ont été victimes de tortures entrant dans le cadre de la définition de la convention internationale contre la torture, et aussi ceux qui ont subi d'autres types de violences (violences familiales, mutilations sexuelles, mariages forcés, etc..) dans leur pays d'origine.

- Ces demandes d'expertises nous sont adressées par des professionnels (avocats, juristes, tuteurs, assistants sociaux) ou les victimes elles-mêmes. Nos consultations sont aussi, dans la plupart des cas, thérapeutiques pour les victimes car elles se sentent entendues et reconnues dans leurs souffrances. L'ASBL n'assure aucun suivi thérapeutique des bénéficiaires mais les guide, si nécessaire, vers les services de soins et de réhabilitation appropriés. **Constats** suit l'évolution des victimes qui ont été examinées tout au long de leur procédure pour pouvoir établir des rapports d'actualisation si nécessaire.

- Information et sensibilisation : **L'ASBL Constats** prend des initiatives publiques pour défendre des pratiques respectueuses selon les recommandations du protocole d'Istanbul (voir www.constats.be) et assurer une protection effective des droits des victimes de tortures ou de traitements inhumains et dégradants.

Notre association compte actuellement une quinzaine de médecins examinateurs. Chaque médecin réalise entre 2 et une dizaine d'expertises médicales par an. Ces médecins sont répartis dans toute la Belgique, et les expertises peuvent se tenir au siège de **L'ASBL Constats** à Molenbeek-Saint-Jean, ou au cabinet de chaque médecin, voire même dans certaines circonstances dans les centres d'hébergement.

Malheureusement, au vu du nombre très important de demandes de prise en charge, notre petit pool de médecins ne suffit actuellement plus à combler les besoins, loin de là. Nos délais d'intervention sont actuellement de plus de 11 mois.

Si nos activités vous intéressent et que vous êtes motivé à consacrer un peu de votre temps à notre projet, n'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations.

Chaque nouveau médecin bénéficie d'une petite formation théorique, ainsi que d'un écolage sur le terrain dans la réalisation des expertises. Nous assurons par la suite une formation continue sous forme de réunions trimestrielles.

Pour nous contacter :

Fabian Colle 0494/86 38 44

Isabelle Moureaux 02/410 53 39

Céline Vanschepdael 061/86 02 33

Constats ASBL

Rue Jules Vieujant 9

1080 Molenbeek-Saint-Jean

Ou par mail via constats@gmail.com